



Observatoire de la Corruption

Revue de presse hebdomadaire

DU 23 AU 29 JANVIER 2010
N° 92

Dans ce numéro :

MAROC	2 - 9
INTERNATIONAL	10
A SAVOIR	11

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

Classement du Maroc par des rapports internationaux

La presse de cette semaine s'est particulièrement intéressée au classement du Maroc par des rapports internationaux publiés récemment, concernant l'e-gouvernement, l'indice de liberté économique, la facilitation du commerce extérieur, la protection des investisseurs et l'indice du développement de l'éducation.

23-24/01/2010

actuel **E- Gouvernement : Le Maroc à la traîne**

Selon le rapport 2010 «*UN Global E-Government Readiness Survey*» de l'ONU, le Maroc reste l'un des pays arabes qui se traîne en queue de peloton dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour son évaluation, le rapport se base sur le degré d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques, de nature à rendre leurs services à la portée de tout citoyen et à développer leur fonctionnement interne. Pourquoi le Maroc est-il un si mauvais élève lors que

le taux de développement des NTIC y est pourtant relativement élevé ? Pour une raison simple, le gouvernement en ligne est l'ennemi juré de la corruption, qui régit encore l'administration marocaine à tous les niveaux. Des initiatives comme l'inscription en ligne de la déclaration d'impôt, connaissent un succès incroyable. Mais l'e-gouvernement ne deviendra une réalité que lorsque les administrations publiques auront accepté d'intégrer la publication d'informations détaillées sur les contrats publics relatifs à leurs achats.



Indice de liberté économique : le Maroc à la 91^{ème} place

L'économie marocaine a enregistré ces dernières années une croissance soutenue grâce aux nombreuses réformes structurelles engagées par le Royaume, souligne le think-tank américain « Heritage Foundation », dans son rapport sur « l'indice de liberté économique 2010 ». « *D'importantes réformes structurelles ont été engagées en vue d'assurer la stabilité macroéco-*

nomique et financière et d'améliorer le climat d'affaires », précise le rapport annuel de la fondation, élaboré en partenariat avec le quotidien américain « Wall Street Journal ». Il ressort de ce rapport que le Maroc est classé à la 91^{ème} place à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'indice de liberté économique, améliorant ainsi de 1,5 point sa position par rapport au classement de 2009.



Facilitation du commerce extérieur : le classement du Maroc par le Forum économique mondial

Le forum économique mondial (FEM) a publié récemment la deuxième édition de son rapport sur la facilitation du commerce extérieur dans le monde « *The Global Enabling Trade Report 2009* ». S'il est vrai que le Maroc a encore du chemin à faire pour améliorer son positionnement au niveau mondial, il devrait par contre être mieux positionné, en raison des efforts entrepris depuis des années. Le rapport a en revanche relevé un faible classement pour un certain nombre d'indicateurs, notamment le niveau des barrières tarifaires et non tari-

fares, l'efficacité des procédures import-export, les pratiques de corruption, le contrôle des capitaux, etc. En matière de facilitation du commerce, le Maroc a été classé à la 55^e place gagnant 19 places par rapport à l'année 2008. Ce progrès est dû principalement au niveau de l'indicateur « Accès au marché » passant de 100^e au 51^e rang. En revanche le Royaume a perdu 6 et 23 places, respectivement, au niveau des indicateurs « Administration des douanes » et « Environnement des affaires ».

25/01/2010

ALBAÏANE

Protection des investisseurs : le Maroc à la 165^e place, selon la Banque mondiale

Selon le rapport de la Banque mondiale « Doing Business 2010 », le Maroc est classé à la 165^e place concernant la protection des investisseurs. La divulgation de l'information, la responsabilité des dirigeants et la facilité des poursuites par les actionnaires sont autant d'indices, retenus par le rapport de la Banque Mondiale sur le business en 2010, et qui révèlent la faiblesse de la protection des investisseurs au Maroc. Concernant, le premier indice, le Maroc décroche 6 points sur 10, ce qui le met à cheval entre la moyenne de la zone Mena (6,3) et celle de l'OCDE

(5,9). Cette note traduit l'effort réalisé par le Royaume au sujet de la transparence des transactions. Quant à l'indice de la responsabilité des dirigeants, qui est révélateur de l'intensité des conflits d'intérêt, le Maroc, avec seulement 2 points, est très en deçà des moyennes des zones retenues par le rapport. Concernant l'indice de la facilité des poursuites par les actionnaires, révélateur de l'accessibilité pour les actionnaires d'engager des poursuites judiciaires, le Maroc ne dispose que d'un seul point sur 10, ce qui le met très loin des moyennes des zones retenues.

27/01/2010

LesEchos L'UNESCO s'inquiète pour l'éducation

Les Chiffres sont sans appel. Le Maroc occupe la 106^e place sur 128 pays en matière d'éducation, sur la base de l'indice du développement de l'éducation pour tous (IDE). Le rapport mondial de suivi du projet « Education pour tous » de l'UNESCO pour l'année 2010 vient en effet de paraître. Intitulé « Atteindre les marginalisés », ce rapport tire la sonnette d'alarme. Les conclusions

sont assez pessimistes: bien que la dernière décennie ait connue des avancées spectaculaires en matière d'éducation, l'UNESCO s'inquiète des retombées négatives de la crise financière sur ce secteur dans le monde, en particulier dans les pays les plus pauvres. En ce qui concerne le Maroc, l'UNESCO salue les progressions, mais rappelle les efforts encore à fournir.

23-24/01/2010

DIVERS



Election du bureau exécutif de Transparency Maroc

L'assemblée générale de Transparency Maroc a renouvelé sa confiance à Rachid Filali Meknassi, en tant que secrétaire général pour un deuxième mandat consécutif. La seule liste présentée pour l'élection des 25 membres du conseil national par R. Filali a obtenu la majorité des voix. Le bureau exécutif a également été désigné par consensus, il comprend notamment Sion Assidon, premier secrétaire général adjoint, Ali Sedki, deuxième secrétaire gé-

ral adjoint et Atika Ouarzazi, trésorière. Dans son rapport moral présenté lors de son assemblée générale tenue le 16 janvier à Rabat, Transparency a estimé que l'Instance centrale de prévention de la corruption n'a pas tiré profit des diverses compétences qu'elle réunit. « Rien ne laisse présager que l'instance fonctionnera comme un espace permettant aux différentes parties de débattre des politiques sectorielles annoncées pour la lutte contre la corruption ».



Corruption : La douane et le patronat s'en vont-en guerre

L'administration de la douane et des impôts indirects (ADII) et la CGEM ont mis en place un observatoire de l'éthique douane-secteur privé. Cette instance a pour mission d'analyser le niveau de conformité de la douane et de l'entreprise aux principes d'éthique dans la gestion du commerce international et de proposer des axes stratégiques d'action. L'observatoire aura ainsi à recueillir les informations auprès des opérateurs, usagers et associations professionnelles, à identifier les niches de corruption, à formuler des propositions de réforme et d'amélioration sur la base des constats dégagés. Il aura également

pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des recommandations et propositions et d'éditer des publications périodiques et des rapports annuels pour renseigner sur l'évolution du phénomène et rendre compte des résultats atteints. Cet observatoire sera présidé alternativement, tous les six mois, par l'ADII et la CGEM et disposera d'un comité de pilotage qui se réunira une fois par trimestre et d'une structure permanente constituée de représentants des deux organismes. Cette instance renforcera ainsi la synergie entre les pouvoirs publics et le secteur privé dans le domaine de la lutte contre la corruption.



Présentation du programme d'action 2010 de la Commission nationale de l'environnement des affaires

Le ministre chargé des Affaires économiques et générales, Nizar Baraka a présenté, jeudi à Casablanca, les grandes lignes du programme d'action 2010 de la Commission nationale de l'environnement des affaires. Le programme comprend 12 actions prioritaires permettant de concrétiser les quatre objec-

tifs stratégiques de ladite commission, à savoir, la simplification des procédures administratives, la modernisation du climat des affaires, l'amélioration du traitement des litiges commerciaux et le renforcement de la concertation et de la communication autour des réformes menées au Maroc.



E- Gouvernement : la soumission électronique aux marchés publics sera lancée dans cinq mois

Le programme de gestion intégrée des dépenses de l'Etat (GID), qui a été lancé en 2007 par la trésorerie générale du Royaume (TGR), a été généralisé depuis le 1er janvier 2010 à toutes les administrations locales et aux entreprises publiques. Concrètement, ce système permet à toutes les administrations de gérer leurs com-

mandes et leurs dépenses de manière transparente grâce à un support informatique. La TGR est également engagée sur un second chantier non moins important, celui des marchés publics. Promise en 2008 pour le début de 2010, la soumission électronique aux marchés publics prendra finalement six mois de plus.

23-24/01/2010

AL BAYANE Des préparatifs pour la création de « l'alliance nationale pour les libertés
LE MATIN publiques »

Les participants à une journée d'étude, organisée jeudi à Rabat, sur « le projet arabo-européen relatif au droit de réunion, à l'organisation et au code de conduite des instances de la société civile », ont annoncé le lancement des préparatifs pour la création de « l'Alliance nationale pour les libertés publiques ».

Ce projet, qui a été lancé en 2006 par l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme, vise essentiellement à garantir le respect de règles minimales des principes internationaux réglementant les associations, les partis politiques et les syndicats.

25/01/2010



Séminaire international sur la réforme du pouvoir judiciaire au Maroc

Dans une allocution à l'ouverture d'un séminaire international sur la réforme du pouvoir judiciaire au Maroc, le ministre de la Justice, M. Mohamed Naciri a indiqué que son département a mis en place un plan de réforme permettant d'élargir les concertations, dans le cadre d'un chantier national impliquant toutes les composantes de la société et englobant divers domaines afin de cerner les dysfonctionnements

et de mettre à niveau la justice. Ce séminaire a été organisé par la Fédération internationale des droits de l'Homme, la Commission internationale des juristes et le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme, avec la participation de responsables gouvernementaux, de parlementaires, de magistrats, d'avocats, d'universitaires et de membres d'organisation non gouvernementales.



Construction de la Chambre des Conseillers : un audit est réclamé

Des membres du bureau de la Chambre des Conseillers, soutenus par « l'instance nationale de protection des biens publics », ont réclamé à nouveau un audit du projet de construction du nouveau bâtiment qui a coûté environ 24 milliards de

centimes. L'instance de protection des biens publics, a affirmé son soutien et a demandé à toutes les parties concernées de répondre immédiatement à cette demande d'audit sans restriction ni conditions.

26/01/2010



« e-Fès » : des services en ligne au profit du citoyen

Avec le système « e-Fès », l'ère de la rédaction manuelle des extraits et certificats de naissance en se basant sur les lourds et poussiéreux registres de l'état civil est en phase de disparition. C'est ce que confirment les responsables de la mairie. Pour eux, e-Fès a rapidement permis des améliorations tangibles telles que la dématérialisation des processus de traitement de l'infor-

mation, la valorisation des ressources humaines, le gain de temps et la mise en ligne de services au profit du citoyen, ainsi que l'élimination des tâches répétitives. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre l'Université Al Akhawayn à Ifrane, la commune urbaine de Fès et le Centre canadien de recherches pour le développement international (CRDI).

26/01/2010

**Gouvernance/Rapport IGF : Les ministères naviguent à vue**

Le constat de l'Inspection générale des finances (IGF) est sans équivoque. Seuls cinq départements ministériels sur 22, soumis à l'audit de performance ont réussi à décliner, plus ou moins, leurs stratégies sectorielles en objectifs opérationnels associés aux programmes budgétisés. Il s'agit des départements des pêches

maritimes, de l'Enseignement, de la Santé, du Commerce et de l'Industrie, de l'Équipement et du Transport. L'audit de performance, initié par l'IGF dans le cadre des réformes budgétaires, aura permis également de mettre le doigt sur les poches de résistance à la volonté politique de l'administration publique.

L'opinion**Répercussion de la corruption sur le système éducatif**

L'égalité des chances, la transparence dans la gestion des fonds gouvernementaux, le travail et l'assiduité devraient primer sur tout autre objectif. En effet, la corruption entraîne une mauvaise distribution des compétences et la propagation d'une « culture de

la corruption », estime Muriel Poisson, expert de l'UNESCO, qui a présenté les résultats d'une étude sur ce sujet, à l'occasion d'une rencontre organisée par Transparency Maroc, sur le thème : « Gouvernance et Transparence dans la gestion du système éducatif ».

L'opinion**Conjoncture : climat des affaires jugé bon au 4^{ème} trimestre 2009**

Le climat général des affaires a été considéré comme bon au 4^{ème} trimestre 2009. Tel est le résultat de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al

-Maghrib. En effet, 54% des industriels ont estimé bon le climat général des affaires, 30% l'ont jugé moyen et 16% l'ont considéré médiocre.

الجزيرة**Un rapport de la cour des comptes sur les dysfonctionnements de l'ANRT**

Selon une source bien informée, la Cour des comptes publiera, dans les semaines à venir, un rapport sur la situation au sein de l'ANRT. La même source a indiqué que l'agence « connaît un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines », ajoutant que des juges de la

Cour des comptes se sont rendus au siège de l'agence afin de préparer un rapport sur sa gestion et sur les procédures suivies dans la passation des marchés. Ce rapport de 200 pages devrait être publié prochainement donnant plus de détails sur les méthodes de travail de l'agence, précise la même source.

النهار المغربية**Scandale financier à Salé**

Il est prévu que les représentants de quatre partis politiques, à savoir le mouvement populaire, le parti de l'Istiqlal, le parti de l'authenticité et de la modernité et le rassemblement national des indépendants, tiennent une conférence de presse conjointe, jeudi, pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme un détournement de fonds publics, ainsi que des infractions dans la gestion communale commises par des élus de la ville de Salé. Une commission composée de ces représentants a été chargée de remettre au nouveau ministre de la Justi-

ce, M. Mohammed Naciri, un dossier complet sur les irrégularités ; ce dossier comprend, selon des sources bien informées, des copies d'autorisations et de permis de construire illégaux et des plans non conformes signés lors du précédent mandat communal. Les mêmes sources précisent que l'organisation de cette conférence de presse intervient à la suite de la passivité du ministère de l'Intérieur envers les responsables impliqués dans cette affaire de « falsification et de détournement de fonds publics ».

27/01/2010

التجديد La corruption fait perdre sa compétitivité au secteur privé

Le secteur privé souffre de divers problèmes tels la vulnérabilité de certains secteurs, la corruption et le manque de concurrence, qui lui font perdre sa compétitivité, localement et au niveau international. En ce qui concerne la corruption, selon les résultats du Baromètre mondial de 2009, 36% des ménages ont confirmé que le secteur privé recourt souvent à la corruption pour influencer les politiques gouvernementales ou la préparation des lois et des

règlements. Selon l'enquête de « Transparency Maroc », la corruption est largement pratiquée chez les fonctionnaires ainsi que dans le système judiciaire, les partis politiques, le parlement, le secteur privé et les médias. Par ailleurs, 58% des ménages ont reconnu avoir donné des pots de vin à la police, 39% aux services immobiliers, 9% au système éducatif et 3% aux organismes assurant la prestation des services de base.

Les Echos

LE MATIN

AL BAYANE

L'ICPC présente le bilan de sa première année d'exercice

L'ICPC a tenu, mardi à Rabat, sa 4^{ème} assemblée générale, consacrée à l'examen des derniers développements relatifs à la situation de la corruption au Maroc et à la présentation du bilan de la première année d'exercice de cette instance. Selon une source de l'ICPC, parmi les dossiers actuellement prioritaires, figure l'activation du rôle consultatif de l'instance auprès du gouvernement, qui consiste à formuler un avis sur le projet de réforme de la justice et celui des appels d'offres pour les

marchés publics. Par ailleurs, l'instance procèdera à l'élaboration d'un guide sur le dépôt de plainte pour corruption et la méthodologie de collecte des données relatives à ce phénomène. Aujourd'hui, l'ICPC travaille sur un projet de loi de grande envergure relatif à la protection des témoins qui dénoncent la corruption. Le prochain rapport de l'instance, qui sera publié dans les semaines à venir, donnera certainement plus de détails sur une année de lutte contre la corruption.

الصباح الاحداث المغربية Abouddrar : « Nous allons lancer un débat approfondi sur la réforme de la justice et la lutte contre la corruption »

Le président de l'ICPC, Abdeslam Abouddrar, a déclaré que l'instance va lancer un débat approfondi sur la réforme de la justice et la lutte contre la corruption et qu'elle œuvrera pour généraliser l'initiative de l'observatoire d'éthique créée dans le domaine des douanes. Il a également déclaré que l'instance se penche sur la préparation d'un projet de loi visant la protection des victimes et des dénonciateurs de la corruption.

En réponse aux critiques de « Transparency Maroc » le président a déclaré que l'instance se trouve en porte à faux : ni considérée comme structure administrative censée suivre les orientations du gouvernement, ni un outil à la disposition des secteurs professionnels, des syndicats ou des associations. Il a ajouté que l'évaluation de son travail ne doit pas dépendre d'impressions et de motivations conjoncturelles.

Les Echos Abouddrar : « Nous n'avons pas de chiffres clairs sur les corrupteurs »

Dans un entretien au journal « Les Echos », le président de l'Instance centrale de prévention de la corruption, M. Abdessalam Abouddrar, a déclaré que « l'instance n'a pas d'instruments de diagnostic qui lui soient pro-

pres, mais elle est en train de les élaborer par la mise en place d'un observatoire de la corruption ». Il a également indiqué que « les études et les enquêtes publiées au Maroc ne donnent pas de chiffres clairs sur les corrupteurs ».

28/01/2010

LE SOIR Accès à l'information : Abouddrar tire le tapis sous les pieds de l'USFP

L'Instance centrale de prévention de la corruption planche actuellement sur un projet de loi portant sur l'accès à l'information, selon une source de l'ICPC. Cette source souligne également que le projet est en phase de préparation.

Le Maroc ne semble pas encore prêt pour un tel projet de loi. En atteste une proposition faite par le groupe socialiste, soumise au parlement le 31 décembre 2007, qui n'arrive toujours pas à voir le bout du tunnel.

الأحداث المغربية Benhachem : la corruption est un phénomène social qui n'est pas propre aux prisons

M.Abdelhafid Benhachem, délégué de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, a déclaré que la corruption est un phénomène social qui n'est pas propre aux prisons. Selon M. Benhachem, l'amélioration de la situation finan-

cière du personnel pénitentiaire contribue à améliorer son rendement et à le protéger de toutes tentations matérielles suspectes. Il a également insisté sur la nécessité de sensibiliser les citoyens aux dangers de la corruption.

LE SOIR

Les Echos

AL BAYANE

Aujourd'hui

LE MATIN

Parlement : débat national sur le rôle et l'avenir des médias

Des groupes parlementaires des deux Chambres ont demandé un débat national sur le rôle et l'avenir des médias dans la société marocaine. Le but ultime de ce débat est de concevoir une vision commune consensuelle et structurée qui servira de feuille de route pour toute réforme, stratégie ou mesure à venir. A cet effet, une plateforme a été élaborée

par le parti de l'Istiqlal, l'Union socialiste des forces populaires et le parti Authenticité et Modernité avec le soutien du parti du progrès et du socialisme, du Mouvement populaire et du Rassemblement national des indépendants. Cette initiative a pour finalité de régler le secteur de la presse et de rehausser son statut et son rôle au sein de la société.

الصباح Le ministère de l'Intérieur sanctionne des élus et des agents d'autorité

Selon le ministère de l'intérieur, l'inspection générale de l'administration territoriale a réalisé 176 missions d'inspection. Ces opérations ont concerné notamment le contrôle financier et administratif des collectivités locales (30 inspections), l'examen du compte privé de l'Initiative nationale pour le développement humain (72 inspections) et une mis-

sion d'inspection des agents d'autorité au niveau local. Ce contrôle a permis d'enregistrer dans la gestion des collectivités locales, une série d'infractions qui portent essentiellement sur la mauvaise gestion des affaires et des biens de la commune, l'utilisation à des fins personnelles des ressources communales, des fraudes dans les marchés publics...

LE SOIR Affaire Oudghiri : procès reporté au 9 février

Le procès de l'ancien patron d'Attijariwafa bank qui devait démarrer, mardi, a été reporté au 9 février. Le temps de faire exécuter le mandat d'arrêt contre le prévenu actuellement en France. Selon certaines sources proches du dossier, la procédure s'avère compliquée, Khalid Oudghiri disposant, en effet, de la

nationalité française. Début décembre, le juge d'instruction, Jamal Serhane, avait soumis au Parquet une ordonnance de renvoi de près de 500 pages justifiant les chefs d'accusation signifiés au mis en cause. Ce dernier, toujours en cavale, est poursuivi pour escroquerie, abus de confiance et vol qualifié.

29/01/2010

 Lutter contre le blanchiment d'argent dans le secteur immobilier

Mercredi dans une question à la chambre des représentants, le groupe d'alliance des forces progressistes et démocratiques a demandé au gouvernement l'ouverture d'une enquête sur le phénomène du blanchiment d'argent dans le secteur de l'immobilier et des informations sur les mesures prises lutter contre ce fléau. Cette question intervient à la suite de la condamnation par la Cour suprême espagnole du

groupe immobilier espagnol « Fadesa » accusé de blanchiment d'argent dans des investissements immobiliers durant plusieurs années. En réponse à cette question, le ministre de l'économie et des finances, Salaheddine Mezouar, a déclaré que le gouvernement a pris plusieurs mesures pour lutter contre ce fléau, notamment l'adoption par le parlement de la loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

26/01/2010

24 heures H1N1: l'OMS se défend d'avoir subi des pressions

Lors d'une audition au Conseil de l'Europe, le conseiller spécial de l'OMS sur les pandémies de grippe, Keiji Fukuda, a indiqué que l'agence onusienne « n'a pas été indûment influencée par les laboratoires » et il a rappelé que les experts consultés « doivent signer une déclaration relative à leurs intérêts privés ». Il s'agit bien d'une pandémie qui

est « formellement établie, qui n'est pas achevée » alors que le virus "est présent dans le monde entier » a-t-il indiqué. Auparavant l'épidémiologiste allemand Wolfgang Wodarg, avait accusé l'OMS d'avoir exagéré la menace de la grippe en la qualifiant de "pandémie" sous la pression des laboratoires pharmaceutiques.

Le Monde Arrestation de l'ancien président du Guatemala

L'ancien président guatémaltèque Alfonso Portillo (entre 2000 et 2004), réclamé par la justice des Etats-Unis qui l'accuse de détournement de fonds et blanchiment d'argent, a été arrêté mardi au Guatemala, ont annoncé des sources officielles. Un tribunal de New York a inculpé lundi Alfonso Portillo de détournement de fonds et blanchiment d'argent. Les Etats-Unis ont déjà envoyé une demande d'extradition au Guatemala, où il est également poursuivi pour corruption. Les autorités locales ont d'ailleurs émis vendredi

un mandat d'arrêt à l'encontre de l'ex-chef d'Etat, âgé de 58 ans. Selon l'acte d'accusation américain, l'ex-dirigeant « a détourné entre 2000 et 2004, alors qu'il était en fonction, des dizaines de millions de dollars de fonds publics, et une bonne partie a transité à travers des comptes en banque américains et européens ». Les fonds étaient déposés sur des comptes ouverts aux Etats-Unis au nom de plusieurs proches, notamment son ex-épouse et sa fille, précise le tribunal américain.

27/01/2010

LE FIGARO Corruption : le Conseil de l'Europe inquiet

Les parlementaires du Conseil de l'Europe ont demandé, mercredi, à plusieurs pays européens de remédier à la corruption dans leur système judiciaire, proposant des mesures pour enrayer ce fléau. Cette corruption est « profondément ancrée » dans des Etats comme l'Arménie, la Bulgarie, la Croatie, la Géorgie et "l'ex-

République yougoslave de Macédoine", ainsi qu'au Kosovo, selon l'organisation « Transparency International », citée dans le rapport adopté mercredi par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Dans ces pays, « l'opinion publique considère la justice comme l'institution la plus corrompue », indique le rapport.

Education pour tous

Le mouvement de l'Éducation pour tous (EPT) est un engagement mondial pour fournir une éducation de base de qualité à tous les enfants, aux jeunes et aux adultes. Le mouvement a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990.

Le rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous, qui est élaboré chaque année par une équipe indépendante accueillie par l'UNESCO, évalue les progrès mondiaux vers les six objectifs de l'Éducation pour tous, adoptés à Dakar en 2000, qui sont :

- Développer la protection et l'éducation de la petite enfance ;
- Offrir à tous les enfants un enseignement primaire gratuit et obligatoire ;
- Promouvoir l'apprentissage et les compétences des jeunes et des adultes ;
- Accroître de 50 pour cent le niveau d'alphabétisation des adultes ;
- Réaliser la parité entre les sexes pour 2005 et l'égalité entre les sexes pour 2015 ;
- Améliorer la qualité de l'éducation.

Selon l'édition 2010 du Rapport mondial de suivi, intitulé «Atteindre les marginalisés», la progression vers les objectifs de 2015 pour l'éducation pourrait s'arrêter ou même amorcer un retour en arrière dans les pays les plus pauvres de la planète. Ce recul serait largement attribuable à la crise économique mondiale, qui a affecté le financement de l'éducation.

Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,
Résidence Kays, Immeuble D, Rue
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 5 37 77 80 01

+212 5 37 68 62 63

Fax : +212 5 37 68 36 82

E-mail : onc@menara.ma